

# **CARTHAGE CEMENT SA**

## ***Rapports des Commissaires aux Comptes***

*sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2021*



**Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'expertise Comptable  
Imm. PwC Rue du Lac d'Anney  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis - Tunisie.  
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : +216 71 19 43 44, Fax : +216 71 19 43 20  
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000  
[www.kpmg.com/tn](http://www.kpmg.com/tn)

*Rapport  
d'examen limité*



**Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'expertise Comptable  
Imm. PwC Rue du Lac d'Anney  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis - Tunisie.  
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789  
RC B18851 1997 . Id.Fisc- 033432 B.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : +216 71 19 43 44, Fax : +216 71 19 43 20  
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000  
[www.kpmg.com/tn](http://www.kpmg.com/tn)

Tunis, le 30 août 2021

Messieurs les Actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement Les jardins du Lac  
1053 Tunis

## **Messieurs,**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « société ») portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres de 152.113.118 DT, y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 16.134.105 DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Justification de notre conclusion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 26 aux états financiers intermédiaires relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 20.319.104 DT au 30 juin 2021 (y compris les effets escomptés et non échus). L'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés. Par ailleurs, la société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 20.898.937 DT au 30 juin 2021. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre examen limité, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note VI aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. À la suite d'un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : CARTHAGE CEMENT SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à

noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 30 juin 2021 à 1.769.552 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires des situations évoquées dans le paragraphe «Justification de notre conclusion avec réserves», nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de CARTHAGE CEMENT au 30 juin 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

### Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur :

1. La note II.1 aux états financiers qui décrit le litige opposant actuellement la société aux constructeurs de la cimenterie. La cour d'appel a émis un jugement, en date du 15 novembre 2019, condamnant solidairement des représentants légaux des sociétés FLsmidth, PROKON, EKON (constructeurs de la cimenterie) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA, Belhassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à CARTHAGE CEMENT (selon le cours historique) au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. CARTHAGE CEMENT a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Par ailleurs, et compte tenu de l'avancement des procédures liées à cette affaire et de la reconnaissance faite par l'une des parties condamnées des faits reprochés, la société a procédé en 2020 à la comptabilisation de l'impact de ce jugement dans ses comptes ce qui a donné lieu à un gain de 16.542.610 DT. La société a procédé aussi à la suspension de la constatation des intérêts sur le compte courant Lazhar STA.
2. La note II-2 aux états financiers qui décrit le différend qui oppose actuellement CARTHAGE CEMENT à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). CARTHAGE CEMENT réclame un montant de 12.6 MDT relatif principalement à la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. A cet effet, la société a procédé à la comptabilisation en 2020 d'un gain de 2.816.071 DT correspondant au montant des dettes dues par CARTHAGE CEMENT à NLS.

3. La note II-3 aux états financiers qui décrit l'affaire en justice qui a été intentée par CARTHAGE CEMENT en 2020 et se rapportant à un soupçon de commission illégale dans le cadre du contrat d'exploitation de la cimenterie par la société NLS. Le juge d'instruction a ordonné le gel de tous les avoirs de NLS en Tunisie.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers intermédiaires ne peut pas ainsi être déterminé.

4. La note III aux états financiers intermédiaires décrivant la situation financière de CARTHAGE CEMENT, qui a connu, depuis plusieurs années, des difficultés de trésorerie et n'arrivait pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis l'exercice 2019 plusieurs actions dont notamment une restructuration financière ayant abouti à une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT) et un accord de restructuration des emprunts bancaires (prévoyant notamment une période de grâce de 18 mois et la baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%). Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2021-2025 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société à honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan, de l'accès aux sources de financement externes et du soutien financier des actionnaires de la société.

*Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F*

*Ahmed SAHNOUN*

*F.M.B.Z KPMG TUNISIE*

*Mohamed HZAMI*

*Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F.  
Membre de l'Ordre des Commissaires  
aux Comptes de Tunisie  
10000 Tunis, Tunisie  
Tél: 71 000 000  
Fax: 71 000 000  
www.kpmg.com*





**SOCIETE CARTHAGE CEMENT S.A**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**ARRETES AU 30 JUIN 2021**

**Bilan**

**Etat de Résultat**

**Etat de Flux de Trésorerie**

**Notes aux Etats Financiers**

**BILAN**

Arrête au 30 juin

(Exprimé en dinar tunisien)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>30-juin 2021</b>	<b>31-déc 2020</b>	<b>30-juin 2020</b>
<b><u>Actifs non courants</u></b>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		4 562 200	4 515 018	4 330 915
Moins : amortissements II		-2 718 267	-2 579 922	-2 405 707
	1	1 843 933	1 935 096	1 925 208
Immobilisations corporelles		975 900 417	963 072 979	939 914 755
Moins : amortissements		-383 853 762	-362 926 014	-344 056 306
	2	592 046 655	600 146 965	595 858 449
Immobilisations financières		6 510 858	5 260 804	6 950 151
Moins : provisions		-96 217	-96 217	-96 217
	3	6 414 641	5 164 587	6 853 934
<i>Total des actifs immobilisés</i>		600 305 229	607 246 648	604 637 591
Autres actifs non courants	4	4 691 974	6 314 282	5 870 230
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b>604 997 203</b>	<b>613 560 930</b>	<b>610 507 821</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>				
Stocks		110 708 885	103 890 659	88 857 840
Moins : Provisions		-672 805	-672 805	-472 805
	5	110 036 080	103 217 854	88 385 035
Clients et comptes rattachés		39 324 946	53 945 623	47 532 366
Moins : Provision		-5 805 063	-4 734 321	-4 668 552
	6	33 519 883	49 211 302	42 863 814
Autres actifs courants	7	68 214 696	67 690 314	68 498 495
Liquidités et équivalents de liquidités	8	11 735 120	10 894 547	37 738 712
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b>223 505 779</b>	<b>231 014 017</b>	<b>237 486 056</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>828 502 982</b>	<b>844 574 947</b>	<b>847 993 878</b>

**BILAN**

Arrête au 30 juin

(Exprimé en dinar tunisien)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>	<u>30-juin</u>
		2021	2020	2020
<b><u>Capitaux propres</u></b>				
Capital social		343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		- 62 917 206	- 82 281 793	-82 281 793
Amortissements différées		-285 768 020	-285 768 020	-285 768 020
Pertes non reportables		-12 977 853	-12 977 853	-12 977 853
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>135 979 013</b>	<b>116 614 426</b>	<b>116 614 426</b>
Résultat net de la période/ de l'exercice		16 134 105	19 364 586	-3 261 917
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	9	<b>152 113 118</b>	<b>135 979 012</b>	<b>113 352 509</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b><u>Passifs non courants</u></b>				
Emprunts	10	338 379 307	350 790 240	281 665 914
Crédits bails	11	2 719 149	2 461 930	623 086
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356	52 277 356
Provisions pour risques et charges	13	7 464 560	5 064 945	4 727 485
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>400 840 372</b>	<b>410 594 471</b>	<b>339 293 841</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	45 601 725	52 481 060	60 101 698
Autres passifs courants	15	129 984 661	163 195 027	162 113 200
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	99 963 106	82 325 377	173 132 630
<b>Total des passifs courants</b>		<b>275 549 492</b>	<b>298 001 464</b>	<b>395 347 528</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>676 389 864</b>	<b>708 595 935</b>	<b>734 641 369</b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b>828 502 982</b>	<b>844 574 947</b>	<b>847 993 878</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Relatif à la période clos au 30 juin**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u> <u>2021</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>	<u>30-juin</u> <u>2020</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	17	163 884 715	252 976 021	102 046 168
Production immobilisée	18	8 539 149	14 506 083	5 360 601
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>172 423 864</b>	<b>267 482 104</b>	<b>107 406 769</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de produits finis et des encours		-4 400 246	-9 375 191	4 305 853
Achats d'approvisionnements consommés	19	82 369 628	122 327 777	46 315 104
Charges de personnel	20	19 864 323	32 090 674	15 286 696
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	23 054 453	41 114 407	22 888 915
Autres charges d'exploitation	22	12 762 248	21 726 441	8 011 386
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>133 650 406</b>	<b>207 884 108</b>	<b>96 807 954</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				
		<b>38 773 458</b>	<b>59 597 996</b>	<b>10 598 815</b>
Charges financières nettes	23	-22 035 791	-57 004 412	-31 705 954
Produits des placements		84 143	710 155	324 065
Autres gains ordinaires	24	1 286 293	20 080 496	19 456 567
Autres pertes ordinaires	25	-1 619 885	-3 430 536	-1 733 103
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>		<b>16 488 218</b>	<b>19 953 699</b>	<b>-3 059 610</b>
Impôt sur les bénéfices		-354 113	-589 113	-202 307
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>16 134 105</b>	<b>19 364 586</b>	<b>-3 261 917</b>

**ETAT DE FLUX****Relatif à la période clos au 30 juin****(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>30-juin</u> 2021	<u>31-déc</u> 2020	<u>30-juin</u> 2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	172 229 873	273 907 419	93 693 232
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	-145 026 989	-237 616 184	-79 433 887
Intérêts payés	-3 230 489	-16 940 134	-3 980 888
Impôts et taxes payés	-57 384	-60 897	-54 159
Encaissements produits de placement	267 368	583 674	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b><u>24 182 379</u></b>	<b><u>19 873 878</u></b>	<b><u>10 224 298</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-8 139 702	-4 809 589	-2 957 080
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 155 233	-1 084 305	-369 005
			-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b><u>-9 294 935</u></b>	<b><u>- 5 893 894</u></b>	<b><u>-3 326 085</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	137 553 484	137 553 484
Encaissements provenant des emprunts bancaires	-	427 530 767	146 081 767
Intérêts payés sur remboursement Emprunt	-20 064 673	-66 941 302	-42 512 284
Remboursements des emprunts bancaires	- 674 434	-453 256 451	-173 115 789
Remboursements des crédits Leasing	-1 171 739	- 2 215 477	-
<b>Flux de trésorerie provenant des / &lt;affectés aux&gt; activités de financement</b>	<b><u>-21 910 846</u></b>	<b><u>42 671 021</u></b>	<b><u>68 007 178</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-7 023 402</b>	<b>56 651 005</b>	<b>74 905 391</b>
<i>Trésorerie en début d'exercice/ de période</i>	<i>-3 748 455</i>	<i>- 60 399 460</i>	<i>-60 399 460</i>
<i>Trésorerie en fin d'exercice/de période</i>	<b><u>-10 771 857</u></b>	<b><u>- 3 748 455</u></b>	<b><u>14 505 931</u></b>

# *Notes aux états financiers*

## I. *Présentation de la société*

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
<b>Total apport net</b>	<b>110.628.081</b>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaire rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

## ***I. PRESENTATION DE LA SOCIETE (suite)***

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 22.377.477 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelage de Berbères » (société en veillesse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement.

## ***II. Evènements significatifs***

### ***II.1. Affaire de surfacturation***

La société a constaté courant l'exercice 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

En effet, la cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les représentants légaux des constructeurs de la cimenterie (FLsmidth, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros (selon le cours historique) à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard payés indûment, les pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Sur ordonnance par requête et à la demande

de la société, un expert judiciaire a été désigné par le tribunal de première instance pour estimer tous les montants précédemment cités. A la date de présente publication de ces états financiers intermédiaires, la cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement.

Par ailleurs, l'un des condamnés s'est opposé et un autre condamné s'est pourvu en cassation. Le reste des condamnés étant en état de fuite ne se sont pas manifestés.

Le 17 avril 2020, Carthage Cement a reçu deux virements de la part de FLsmidth pour un montant total de 2 millions d'euros. Cet évènement, en sus du courrier du 4 mars 2020 de reconnaissance des faits, sont considérés par le management comme un signe de reconnaissance de la part de FLsmidth de son implication.

Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum dont la probabilité qu'il soit acquis par la société est assez élevée. Par ailleurs, la société dispose déjà dans ses comptes des dettes courantes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir en partie le montant de 30 millions d'euros. Carthage Cement détient aussi une dette en compte courant actionnaire envers Mr Lazhar STA pour un montant de 52.277.356 DT à fin novembre 2019. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement courant l'exercice 2020 et il a aussi arrêté le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

<b>Désignation</b>	<b>En DT</b>
<b>Bilan :</b>	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir*	40 920 987
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
<b>Etat de résultat :</b>	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

(\*) : Cette dette correspond à un montant restant du envers les constructeurs de la cimenterie et qui a fait l'objet d'une décision de gel de la part des juges dans le cadre des procédures liées à l'affaire de surfacturation. En application du principe de prééminence du fond sur la forme, le management a procédé à une présentation de ces dettes en net des produits à recevoir constatés au titre de cette affaire.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding»- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;

### ***II.2. Affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie***

Un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de FLS Smith). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie ainsi que d'autres frais et charges qui devraient être supportés par NLS et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

La société Carthage Cement réclame un montant de 12.6 MDT correspondant principalement aux frais de maintenance de la cimenterie (susmentionnés) déterminés sur la base d'une inspection technique réalisée par un bureau d'étude externe international sur l'état de la cimenterie transférée par NLS à Carthage Cement. Une procédure de demande d'une action en arbitrage au titre de cette affaire est en cours.

Le management a procédé à la constatation d'un gain de 2,8 MDT correspondant au montant des dettes de NLS dans les comptes de la société. Le management considère que ce montant est le gain minimum qui sera réalisé par Carthage Cement en attendant le dénouement du différend opposant les deux parties.

### ***II.3. Affaire sur des commissions illégales***

Lors des investigations effectuées au titre de l'affaire de surfacturation citée plus haut, il a été évoqué l'existence d'un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

A cet effet, la société Carthage Cement a déposé une plainte pénale devant le tribunal de première instance en date du 06 juillet 2017 demandant l'autorisation d'ouvrir une enquête judiciaire concernant ce soupçon. La procédure ayant traîné, la société a déposé en 2020 une demande auprès du procureur de la république pour lui rappeler l'affaire en question. Le procureur de la république a alors ordonné le 12 mars 2020 l'ouverture d'une enquête auprès du juge d'instruction du pôle financier. Cette enquête est toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées dans les paragraphes II.1, II.2 et II.3 sont toujours en cours à la date de publication des présents états financiers intermédiaires. Pour l'arrêté des états financiers intermédiaires clos le 30 juin 2021, le management a procédé à l'aide des conseillers juridiques à l'estimation des impacts financiers probables et a procédé aux écritures comptables nécessaires.

Le Conseil d'administration réuni en date du 26 mai 2021 a autorisé le recours à l'arbitrage international contre les personnes morales parties au contrat de construction de la cimenterie et ce en sus du pouvoir en cassation en Tunisie qui s'est prononcé uniquement contre les personnes physiques et ce pour les 3 affaires mentionnées ci-dessus.

L'impact final de ces affaires sur les états financiers sur les états financiers ne peut être de manière définitive que lorsque les procédures judiciaires sont finalisées.

## ***II.2 Crise COVID-19***

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré l'état de pandémie en relation avec la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de 16 mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

Dès le début de la crise sanitaire COVID-19 et avant même les premières mesures prises par les autorités tunisiennes, la société a procédé à la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA) et des mesures clés pour assurer la sécurité des salariés et maintenir l'activité essentielle de la société. Ce plan de continuité a permis de mettre en place les mesures barrières de prévention, les règles de communication interne et externe de la société et l'ajustement de la chaîne logistique.

En 2020, la crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie du COVID-19 a impacté négativement l'activité de la société. En effet, le management a décidé de suspendre l'ensemble de ses activités (production et vente) depuis le 23 mars 2020 et ce jusqu'au déconfinement progressif qui a été décidé par le gouvernement Tunisien à partir du 04 mai 2020. De ce fait, une reprise partielle du service « livraison de marchandises » a été autorisée par le management à partir du 4 mai 2020 alors que la reprise générale des autres activités de la société n'a eu lieu que vers la fin du mois de mai.

Pour faire face à cette situation, la société a souscrit aux mesures gouvernementales prévues par le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-6 du 16 avril 2020 et a obtenu un accord de principe pour le bénéfice des mesures d'accompagnement fiscales et bancaires prévues à cet effet et qui sont relatives principalement au rééchelonnement des dettes fiscales sur 7 ans et des dettes bancaires en commun accord avec les banques concernées.

Par ailleurs, le management s'est assuré de la recouvrabilité de ses actifs dont principalement les stocks et les créances envers les clients et a constaté les provisions nécessaires.

Cette pandémie a continué à produire ces effets courant l'exercice 2021, ce qui a amené le gouvernement à prendre à maintes reprises différentes mesures : confinement partiel, couvre-feu, etc.

Cependant, la société n'est pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel de cette pandémie et son impact sur la performance de la société pour les exercices futures.

Ceci étant, les états financiers arrêtés au 30 juin 2021 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation et ce en absence de toute incertitude sur la capacité de la société à poursuivre ses activités.

### ***III. Situation financière de la société et performance au 30 juin 2021***

La société Carthage Cement a connu des difficultés de trésorerie courant les derniers exercices qui sont dus aux éléments cumulés suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour

boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 362 millions de DT au 30 juin 2021 (y compris le bénéfice de la période s'élevant à 16 millions de DT).

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
  - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes .
  - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2021-2025 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Ainsi et malgré les impacts négatifs du COVID-19, la société a pu réaliser une bonne performance en 2021 en réalisant un excédent brut d'exploitation de 62 MDT en 2021. Cette performance est la conséquence directe des actions entreprises par le management et décrites ci-dessus. Elle est expliquée par l'effet combiné des éléments suivants :

- Hausse considérable des revenus en 2021 comparé à 2020 ayant enregistré une hausse significative de 61% ;
- Baisse des charges financières nettes de 9MDT entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021.

#### **IV. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2020.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2021 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2020.

#### **V. Bases de mesure et principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

##### **V.1 Unité monétaire**

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

##### **V.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	30 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et outillage industriel	20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

### V.3 Contrats de location

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### V.4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service à accorder au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en une action de licenciement volontaire. Par ailleurs, le management a prévu un business plan qui tient compte dudit plan de restructuration.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

### **V.5 Stocks**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats et clinker). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

### **V.6 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants. Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### **V.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

## **V.8 Provisions pour risques et charges**

### *Provision pour litiges*

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

### *Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courant.

## **V.9 Liquidité et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

## **V.10 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## **V.11 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

## **VI. Contrôles en cours**

### **VI.1 Contrôle fiscal 2008-2011**

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

## **VI.2 Contrôle fiscal GCN**

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade (devenue BINA TRADE) a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et BINA TRADE, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

## **VI.3 Contrôle fiscal 2011-2012**

Un troisième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation.

Une provision de 1.769.552 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

**A/ ACTIFS****NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2021 un solde de 1.834.933 DT contre 1.935.096 DT au 31 décembre 2020, soit une baisse de 91.163 DT qui s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	800 874	942 809	880 697
Logiciels	739 670	739 670	737 870
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	309 308	120 191	-
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>4 562 200</b>	<b>4 515 018</b>	<b>4 330 915</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-2 718 267	-2 579 922	-2 405 707
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 843 933</b>	<b>1 935 096</b>	<b>1 925 208</b>

**NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2021 un solde net d'amortissements de 592.046.655 DT contre 600.146.965 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 388 675	4 154 503	4 022 591
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	462 072 198	447 531 281	448 341 930
Installations techniques cimenterie	308 317 582	308 232 822	307 333 904
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Matériel de transport	1 565 237	1 565 237	1 560 867
Matériel industriel	17 085 156	15 322 893	14 351 811
Matériel informatique	1 647 169	1 544 541	1 411 995
Mobilier & Matériel de bureau	1 402 841	1 244 337	1 111 835
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	44 798 416	43 585 524	39 881 186
Pièces de rechanges spécifiques	3 837 844	2 136 703	-
Immobilisations corporelles en cours	9 866 126	16 727 336	6 898 139
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique	5 918 676	6 027 305	-
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>975 900 417</b>	<b>963 072 979</b>	<b>939 914 755</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	-383 853 762	-362 926 014	-344 056 306
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>592 046 655</b>	<b>600 146 965</b>	<b>595 858 449</b>

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS***Au 30 Juin 2021*

<i>Désignations</i>	<i>VALEURS BRUTES</i>				<i>AMORTISSEMENTS</i>				<i>VCN AU 30/06/2021</i>	
	<i>Au 31/12/2020</i>	<i>Additions 2021</i>	<i>Régularisation 2021</i>	<i>Transfert 2021</i>	<i>Au 30/06/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>	<i>Régularisation 2021</i>	<i>Dotations 2021</i>		<i>Au 30/06/2021</i>
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 485 370	-	67 500	1 552 870	1 147 130
Logiciels	739 670	-	-	-	739 670	652 586	-	22 093	674 680	64 990
Licence	942 809	5 041	-146 976	-	800 874	429 618	-24 185	72 936	478 369	322 504
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	120 191	189 117	-	-	309 308	-	-	-	-	309 309
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>4 515 018</b>	<b>194 158</b>	<b>-146 976</b>	<b>-</b>	<b>4 562 200</b>	<b>2 579 922</b>	<b>-24 185</b>	<b>162 529</b>	<b>2 718 267</b>	<b>1 843 933</b>
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 154 503	207 327	-	26 845	4 388 675	2 627 848	-	177 395	2 805 243	1 583 433
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	33 512 118	-	1 117 071	34 629 189	77 077 871
Constructions	447 531 281	-	-	14 540 917	462 072 198	162 620 248	-	10 659 704	173 279 952	288 792 246
Installations techniques cimenterie	308 232 822	84 760	-	-	308 317 582	109 739 993	-	7 732 908	117 472 901	190 844 681
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Matériel de transport	1 565 237	-	-	-	1 565 237	1 102 022	-	59 513	1 161 535	403 702
Matériel industriel	15 322 893	1 762 263	-	-	17 085 156	12 961 487	-	168 727	13 130 214	3 954 941
Matériel informatique	1 544 541	102 628	-	-	1 647 169	1 169 991	-	104 016	1 274 007	373 162
Mobilier & Matériel de bureau	1 244 337	158 504	-	-	1 402 841	990 173	-	48 659	1 038 832	364 009
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	32 090	-	1 572	33 662	29 227
Matériel acquis en leasing	43 585 524	1 788 470	-575 578	-	44 798 416	37 633 300	-575 579	1 102 436	38 160 157	6 638 259
Pièces de rechanges spécifiques	2 136 703	-	-	1 701 141	3 837 844	272 118	-	331 326	603 444	3 234 400
Immobilisations corporelles en cours	22 754 641	9 158 185	-6 096	-16 121 928	15 784 802	-	-	-	-	15 784 802
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>963 072 979</b>	<b>13 262 137</b>	<b>-581 674</b>	<b>146 975</b>	<b>975 900 417</b>	<b>362 926 014</b>	<b>-575 579</b>	<b>21 503 327</b>	<b>383 853 762</b>	<b>592 046 655</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>967 587 997</b>	<b>13 456 295</b>	<b>-728 650</b>	<b>146 975</b>	<b>980 462 617</b>	<b>365 505 936</b>	<b>-599 764</b>	<b>21 665 856</b>	<b>386 572 029</b>	<b>593 890 588</b>

**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'élèvent au 30 juin 2021 à 6.414.641 DT contre 5.164.587 DT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 1.250.054 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Titres de participation	669 716	350 883	350 883
Prêts au personnel	1 036 437	535 982	918 665
Dépôts et cautionnements versés	4 804 705	4 373 939	5 680 603
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>6 510 858</b>	<b>5 260 804</b>	<b>6 950 151</b>
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217	-96 217
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>6 414 641</b>	<b>5 164 587</b>	<b>6 853 934</b>

**NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants s'élèvent au 30 juin 2021 à 4.691.974 DT contre 6.314.283 DT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 1.622.308 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Charges à répartir	10 181 163	10 117 261	6 936 036
Résorption des charges à répartir	-5 489 189	-3 802 979	-1 065 806
<b>Total des autres actifs non courants</b>	<b>4 691 974</b>	<b>6 314 283</b>	<b>5 870 230</b>

**NOTE N°5 : STOCKS**

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2021 à 110.036.080 DT contre 103.217.854 DT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une hausse de 6.818.226 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Pièces de rechanges	26 260 863	20 437 940	20 444 492
Produits finis Agrégats	2 023 194	942 986	844 366
Produits semi-finis Agrégats	43 244 516	39 729 106	38 325 240
Stocks Ciments	2 388 544	2 794 471	3 142 042
Matières premières READYMIX	94 700	94 700	101 475
Stocks Matière premières cimenterie	1 952 980	4 644 867	2 811 077
Stocks Clinker	33 404 102	33 201 462	20 675 334
Emballages	1 339 986	2 045 127	2 513 814
<b>TOTAL DES STOCKS</b>	<b>110 708 885</b>	<b>103 890 659</b>	<b>88 857 840</b>
Moins : Provisions/Stocks	-672 805	-672 805	-472 805
<b>TOTAL NET DES STOCKS</b>	<b>110 036 080</b>	<b>103 217 854</b>	<b>88 385 035</b>

30 JUIN 2021

**NOTE N°6: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste clients et comptes rattachés s'élèvent au 30 juin 2021 à 33.519.883 DT contre 49.211.302 DT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une baisse de 15.691.419 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>30/06/2020</u>
Clients Agrégats	20 678 504	21 458 528	21 180 736
Clients Ciments	5 112 108	3 957 166	3 103 552
Clients Ready mix	3 150 480	2 658 389	2 635 145
Clients douteux	5 805 063	4 734 322	4 668 553
Clients, effets à recevoir	102 654	11 447 281	970 307
Clients, effets à l'encaissements	2 224	-	5 149
Clients, chèques à l'encaissements	4 473 913	9 689 937	14 968 924
<b>Total brut</b>	<b>39 324 946</b>	<b>53 945 623</b>	<b>47 532 366</b>
Moins : Provisions	-5 805 063	-4 734 321	-4 668 552
<b>Total net</b>	<b>33 519 883</b>	<b>49 211 302</b>	<b>42 863 814</b>

**NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2021 à 68.214.696 DT contre 67.690.314 DT au 31 décembre 2020 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>30/06/2020</u>
Personnel avances et acomptes	-	250	84 500
Etat impôts et taxes	13 426 812	13 863 649	13 615 603
BINA Trade (note 26)	1 926 613	1 739 979	1 561 286
Créance sur des parties liées (note 26)	762 569	765 069	767 569
Produits à recevoir	50 058 982	50 106 881	50 178 358
Charges constatées d'avance	2 059 621	1 230 416	1 831 049
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Autres débiteurs divers	-	-	480 030
CNSS	-	3 971	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>68 654 741</b>	<b>68 130 359</b>	<b>68 938 540</b>
Moins : provisions pour dépréciation	-440 045	-440 045	-440 045
<b>TOTAL NET</b>	<b>68 214 696</b>	<b>67 690 314</b>	<b>68 498 495</b>

\* Cette rubrique correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (voir note II).

**NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2021 11.735.120 DT contre 10.894.547 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Placements en titres SICAV	1 047 388	2 721 458	14 689 877
Placements en titres	49 244	1 549 244	-
Banques (a)	3 094 159	3 765 327	17 847 895
Blocage et déblocage	7 512 529	2 839 209	5 158 386
Caisses	31 800	19 309	42 554
<b>Total</b>	<b>11 735 120</b>	<b>10 894 547</b>	<b>37 738 712</b>

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Banque de Tunisie	283 447	926 237	3 735 651
Banque Tuniso-Koweitienne	465 460	490 561	36 028
Banque de Tunisie et des Emirats	48 492	862 103	375 926
Attijari Bank	-	263 142	13 613 277
Al Baraka Bank	24 581	17 677	23 235
Banque nationale agricole	1 062 459	247 592	-
Zitouna Bank	6 416	22 381	13 774
QNB	109 461	153 631	-
TSB	16 749	44 186	-
BH Bank	-	731 217	-
North Africa International Bank	4 872	5 688	49 021
UIB	837	912	983
BIAT	40 448	-	-
BTL	1 018 154	-	-
ABC BANK	12 783	-	-
<b>Total</b>	<b>3 094 159</b>	<b>3 765 327</b>	<b>17 847 895</b>

**B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent au 30 juin 2021 un solde de 152.113.113 DT contre un solde de 135.979.012 DT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 16.134.105 DT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Capital social	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	151619117	151 619 117	151 619 117
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	-75 895 060	-95 259 646	-95259646
Amortissements différés	-285 768 020	-285 768 020	-285 768 020
Résultat de la période	16 134 105	19 364 586	-3261917
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>152 113 118</b>	<b>135 979 012</b>	<b>113 352 509</b>

La structure du capital se présente au 30 Juin 2021 comme suit :

Liste des actionnaires	Avant augmentation			Souscription en capital en DT	Après augmentation	
	Nombre d'action	Montant en DT	% de détention		Montant en DT	% de détention
<b>BINA CORP</b>	86 477 362	86 477 362	50,24%	51 669 246(*)	138 146 608	40,20%
<b>Etat Tunisien</b>	10 819 622	10 819 622	6,29%	-	10 819 622	3,15%
<b>El Karama Holding</b>	-	-	-	5 193 383	5 193 383	1,51%
<b>Banques</b>	-	-	-	66 725 877	66 725 877	19,42%
<b>Public</b>	74 837 429	74 837 429	43,48%	47 902 021	122 739 450	35,72%
<b>TOTAL</b>	172 134413	172 134 413	100,00%	171 490 527	343 624 940	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

### Tableau de variation des capitaux propres

Au 30 Juin 2021

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>-87 739 148</b>	<b>-241 977 767</b>	<b>-51 310 751</b>	<b>-89 174 206</b>
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	-7 520 498	-43 790 253	51 310 751	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	19 364 586	19 364 586
Augmentation de capital	171 490 527	-	34 298 105	-	-	-	-	205 788 632
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>-95 259 646</b>	<b>-285 768 020</b>	<b>19 364 586</b>	<b>135 979 012</b>
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	19 364 586	-	-19 364 586	-
Résultat de la période close le 30 juin 2021	-	-	-	-	-	-	16 134 105	16 134 105
<b>Soldes au 30 juin 2021</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>-75 895 060</b>	<b>-285 768 020</b>	<b>16 134 105</b>	<b>152 113 117</b>

**NOTE N° 10 : EMPRUNTS****Tableau des Emprunts au 30/06/2021**

Banque	Solde au 31/12/2020			Mouvement de la période		Solde au 30/06/2021		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Reclassements LT	Remboursements CT	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AMEN BANK	16 991 463	16 156 531	834 932	453 147	250 566	16 740 897	15 703 384	1 037 513
BTK	17 759 841	16 849 080	910 761	910 761	-	17 759 841	15 938 319	1 821 522
ATTIJARI	17 132 425	15 793 088	1 339 337	437 178	922 425	16 210 000	15 355 910	854 090
ATB	8 000 000	7 813 953	186 047	372 093	-	8 000 000	7 441 860	558 140
BH	58 420 146	53 367 120	5 053 026	1 576 048	3 540 529	54 879 617	51 791 072	3 088 545
STB	53 079 202	50 854 160	2 225 042	2 515 299	110 537	52 968 665	48 338 861	4 629 804
BANQUE TUNISIE	83 076 506	72 875 000	10 201 506	-	2 980 430	80 096 076	72 875 000	7 221 076
STUSID	16 472 701	6 431 034	10 041 667	1 071 839	190 126	16 282 575	5 359 195	10 923 380
BNA	59 963 789	57 174 776	2 789 013	2 789 013	-	59 963 789	54 385 762	5 578 027
BIAT	23 300 000	22 264 444	1 035 556	1 035 556	-	23 300 000	21 228 889	2 071 111
BTL	22 907 446	21 875 000	1 032 446	1 250 000	407 446	22 500 000	20 625 000	1 875 000
BTE	9 336 055	9 336 055	-	-	-	9 336 055	9 336 055	-
<b>Total des emprunts</b>	<b>386 439 574</b>	<b>350 790 240</b>	<b>35 649 334</b>	<b>12 410 934</b>	<b>8 402 059</b>	<b>378 037 515</b>	<b>338 379 307</b>	<b>39 658 208</b>

**NOTE N°11 : Crédits bail**

Le poste « crédits bail » accuse au 30 juin 2021 un solde de 2.719.149 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing. L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

Année	Loyer HT	Principal	Intérêts
2021	1 515 790	1 099 360	416 430
2022	658 517	501 366	157 151
2023	1 217 021	997 180	219 841
2024	1 075 095	989 487	85 608
2025	242 058	231 116	10 942
<b>Total général</b>	<b>4 708 481</b>	<b>3 818 509</b>	<b>889 973</b>
<b>Total à moins d'un an</b>	<b>1 515 790</b>	<b>1 099 360</b>	<b>416 430</b>
<b>Total à plus d'un an</b>	<b>3 192 692</b>	<b>2 719 149</b>	<b>473 543</b>

**NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2021 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>30/06/2020</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA**	29 049 955	29 049 955	29 049 955
<b>Total</b>	<b>52 277 356</b>	<b>52 277 356</b>	<b>52 277 356</b>

\*\* Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (Voir note II.1).

**NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2021 à 7.464.560 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>30/06/2020</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 226 242	1 194 453	1 194 453
Autres provisions pour risques et charges	5 237 057	2 869 231	2 531 771
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
<b>Total</b>	<b>7 464 560</b>	<b>5 064 945</b>	<b>4 727 485</b>

30 JUIN 2021

**NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 juin 2021 un solde de 45.601.725 DT, qui s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	28 104 708	33 295 649	20 380 449
Fournisseurs, effets à payer	16 983 378	18 541 828	37 766 253
Fournisseurs d'immobilisations	436 442	566 386	761 342
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Autres fournisseurs	-17 271	-17 271	1 099 186
Retenue de garantie	92 985	92 985	92 985
<b>Total</b>	<b>45 601 725</b>	<b>52 481 060</b>	<b>60 101 698</b>

**NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2021, un total de 129.984.661 DT, contre 163.195.027 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Clients, avances et acomptes	29 697 391	62 769 544	51 354 826
Etat impôts et taxes	75 572 302	72 669 524	67 771 380
Loyer exploitation carrière	617 753	87 769	1 362 306
Rémunérations dues au personnel	50 478	1 417 027	1 445 654
Dettes envers les parties liées (note 26)	42 592	42 592	42 592
CNSS	14 699 350	14 106 312	16 505 323
Personnel, charges à payer	6 119 116	8 628 895	9 380 823
Congés à payer	802 397	513 303	401 146
Autres passifs courants	2 021 052	2 683 181	3 280 697
Provisions pour risques et charges	275 820	275 820	3 168 444
Compte d'attente	86 410	1 060	1 060
Pénalités de retard sur impayés/Emprunts	-	-	7 398 949
<b>Total</b>	<b>129 984 661</b>	<b>163 195 027</b>	<b>162 113 200</b>

**NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2020 un solde de 99.963.106 DT contre 173.132.630 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	39 658 208	35 649 334	99 994 449
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	1 099 360	1 024 513	820 596
Intérêts courus	3 160 335	7 412 533	17 149 065
Billet de trésorerie	2 150 000	3 250 000	3 500 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	26 874 626	18 047 000	22 279 416
Crédit financement devises	4 513 600	2 298 995	4 812 189
Concours bancaires	22 506 977	14 643 002	24 576 917
<b>Total</b>	<b>99 963 106</b>	<b>82 325 377</b>	<b>173 132 630</b>

***B/ RESULTAT DE LA PERIODE******NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION***

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Ventes des produits de carrière	7 764 116	14 445 718	5 539 775
Ventes de béton prêt à l'emploi	5 073 435	8 802 185	3 643 892
Ventes Clinker à l'export	8 973 493	4 534 080	1 050 000
Ventes ciments	140 410 964	222 410 288	90 674 715
Pompage et transport Béton	1 215 547	2 039 190	850 503
Chargements et transports Agrégat	333 316	568 617	211 132
Chargements et transports Ciment	113 844	175 943	76 151
<b>Total</b>	<b>163 884 715</b>	<b>252 976 021</b>	<b>102 046 168</b>

***NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE***

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Travaux piste carrière	396 513	1 987 742	451 400
Travaux préparatoires	1 435 484	2 083 981	-
Aménagements front	4 887 921	5 535 701	2 185 472
Aires de stockage	1 817 847	4 887 820	2 715 575
Production immobilisée Cimenterie	-	5 591	5 592
Production immobilisée RM	1 384	5 248	2 562
<b>Total</b>	<b>8 539 149</b>	<b>14 506 083</b>	<b>5 360 601</b>

30 JUIN 2021

**NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Explosifs	1 209 692	2 042 329	800 016
Gasoil et Lubrifiants	2 214 095	3 432 496	1 454 560
Pièces de rechange	11 499 041	14 775 148	7 311 910
Achats de matières premières Ready mix	1 382 308	428 713	173 184
Achats de matières consommables cimenterie	33 306 055	45 539 771	13 254 351
Achats emballages	8 076 350	15 430 698	6 471 056
Autres achats	4 380 441	6 769 275	2 896 641
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	22 230 142	40 841 881	15 287 483
Achats non stockés de matières et fournitures	631 569	1 016 464	371 918
Variation de stocks des pièces de rechange	-5 965 008	-6 974 285	-2 091 315
Variation de stocks des matières premières Ready mix	-	-3 037	-8 127
Variation de stock matière premières cimenterie	3 404 943	-971 676	393 427
<b>Total</b>	<b>82 369 628</b>	<b>122 327 777</b>	<b>46 315 104</b>

**NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Salaires et compléments de salaires	16 565 965	26 033 619	12 490 051
Cotisations sociales	2 920 536	5 327 574	2 687 743
Autres charges sociales	377 822	729 481	108 902
<b>Total</b>	<b>19 864 323</b>	<b>32 090 674</b>	<b>15 286 696</b>

**NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	138 344	342 451	168 235
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	21 503 327	39 444 736	20 575 029
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	1 686 210	2 539 503	1 065 806
Dotations aux provisions pour risques et charges	169 249	-145 860	-483 320
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 103 804	1 854 719	1 563 165
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	200 000	-
Reprise sur provisions et amortissements	-1 546 481	-3 121 142	-
<b>Total</b>	<b>23 054 453</b>	<b>41 114 407</b>	<b>22 888 915</b>

30 JUIN 2021

**NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Loyers et charges locatives	2 807 600	4 728 126	2 019 067
Entretiens et réparations	4 206 934	6 583 054	1 881 076
Assurances	1 112 412	2 111 616	1 035 364
Études, recherches et divers services extérieurs	40 449	117 352	41 334
Jetons de présence	86 000	106 500	-
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>8 253 395</u></b>	<b><u>13 646 648</u></b>	<b><u>4 976 841</u></b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	954 541	1 217 733	399 088
Publicités, publications, relations publiques	40 877	76 935	38 543
Déplacements, missions et réceptions	321 849	540 300	201 893
Dons et subventions	237 397	703 482	234 396
Transports	1 934 164	2 998 634	1 108 079
Frais postaux et de télécommunications	69 138	359 426	171 228
Services bancaires et assimilés	566 460	1 537 651	664 803
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>4 124 426</u></b>	<b><u>7 434 161</u></b>	<b><u>2 818 030</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	123 544	282 212	15 087
T.C.L	147 278	143 372	143 372
Droits d'enregistrement et de timbres	38 930	98 838	7 947
Autres impôts et taxes	89 544	149 628	70 787
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>399 296</u></b>	<b><u>674 050</u></b>	<b><u>237 193</u></b>
Transfert de charges (autres charges)	-14 869	-28 418	-20 678
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>12 762 248</b>	<b>21 726 441</b>	<b>8 011 386</b>

**NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>
Intérêts sur emprunts	16 359 262	32 177 400	16 264 327
Intérêts sur leasing	252 991	177 799	80 553
Agios débiteurs	851 869	3 143 344	1 768 693
Frais d'escomptes	4 542 661	10 094 227	4 278 242
Pertes de change	-386 821	23 365	246 934
Pénalités de retards	415 829	11 388 277	9 067 205
<b>Total</b>	<b>22 035 791</b>	<b>57 004 412</b>	<b>31 705 954</b>

**NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2021 :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Remboursement assurance	100	448 009	65
Vente conteneurs et palettes	7 866	19 266	11 009
Autres gains ordinaires	1 117 389	19 603 683	19 440 529
Vente déchets ciment	160 938	9 538	4 964
<b>Total</b>	<b>1 286 293</b>	<b>20 080 496</b>	<b>19 456 567</b>

**NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 1.619.885 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	-1 619 354	-3 091 384	-1 732 165
Autres (pertes ordinaires)	-531	-339 152	-938
<b>Total</b>	<b>-1 619 885</b>	<b>-3 430 536</b>	<b>-1 733 103</b>

**NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES**

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

**1- COMPTES COURANTS Actionnaires**

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

30 JUIN 2021

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-1).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b>30/06/2021</b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 402
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954
<b>Total</b>	<b><u>52 277 356</u></b>

**2- BINA TRADE**

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement

de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

La société BINA Trade a facturé au 30 juin 2021 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 799.224 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 355.750 DT au 30 juin 2021.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 30 juin 2021 à 20.319.104 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<b><u>30/06/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>
Traites impayées	16 641 590	16 777 390
Factures impayées	970 815	931 830
Autres créances	1 926 613	1 739 979
Chèque en coffre	1 135 836	1 135 836
<b>Total des créances BINA TRADE</b>	<b>20 674 854</b>	<b>20 585 035</b>
Solde fournisseur BINA TRADE	-355 750	-154 355
<b>Solde BINA TRADE net</b>	<b>20 319 104</b>	<b>20 430 680</b>

**3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)**

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2021 s'élève à un montant hors taxes de 334.658 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1<sup>er</sup> août 2016.

30 JUIN 2021

Au cours de l'exercice 2021, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Neifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en HT de 8.357 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est de 12.247 DT au 30 juin 2021.

#### 4- PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2021, la «STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de «MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 2.805.203 DT et du clinker pour un montant HT de 1.212.599 DT. Le solde client de la société «PETROLCEM » est de 1.254 177 DT au 30 juin 2021.

#### 5- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

##### 1- Autres parties liées

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	138 981	141 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
<b>Total actifs</b>	<b>767 569</b>	<b>770 069</b>
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD	14 209	14 209
<b>Total passifs</b>	<b>42 592</b>	<b>42 592</b>

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 Juin 2021 s'élève à un montant hors taxe de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 133.981 DT au 30 juin 2021.

30 JUIN 2021

- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2021. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 3.900 DT au 30 juin 2021.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m<sup>2</sup>, payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.

Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2021.

- (d) La société Carthage Cement a signé le 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2021.

#### **NOTE N°27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

<b>Types d'engagements</b>	<b>Montant</b>
<b>1/ Engagement données</b>	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	261.960 DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	700.112.129 DT
*Nantissement	680.038.678 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	34.368.410 DT
d) Impayés Commerciaux non débités	
<b>TOTAL</b>	<b>1.414.781.778 DT</b>
<b>2/ Engagements reçus</b>	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en DTN	12.110.000 DT
<b>TOTAL</b>	<b>12.110.000 DT</b>